



RAPPORT

FINANCIER

ANNUEL

du gouvernement du Canada

Exercice 1997-98

Canada

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1998)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Prix : 16 \$ (incluant la TPS)

(Ce prix inclut les *Tableaux de référence financiers qui seront publiés en novembre*)

On peut obtenir des exemplaires de ce document en s'adressant au :

Centre de distribution de Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, Ottawa, K1A 0G5

Téléphone : (613) 943-8665

Télécopieur : (613) 996-0901

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-25/1998F

ISBN 0-660-96060-5





RAPPORT FINANCIER ANNUEL

du gouvernement du Canada

Exercice 1997-98

Pour la première fois depuis 1969-70, le gouvernement du Canada a enregistré un excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars pour l'exercice 1997-98. Il s'agit d'un assainissement majeur des finances du gouvernement fédéral, qui connaissaient un déficit de 42 milliards de dollars en 1993-94. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes peuvent à juste titre être fiers de cette réalisation historique, car c'est grâce à leurs efforts qu'elle a été rendue possible. En outre, ce revirement témoigne de la validité de la stratégie financière adoptée par le gouvernement, stratégie consistant à fonder les plans budgétaires sur des hypothèses prudentes et à les assortir d'une substantielle réserve pour éventualités, ce qui a permis d'instaurer des conditions propices à la croissance économique et à la création d'emplois.

En présentant le *Rapport financier annuel*, le gouvernement donne suite aux recommandations du vérificateur général et du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Le gouvernement convient avec eux que, en fournissant aux Canadiennes et aux Canadiens des renseignements exacts, utiles et en temps voulu sur ses activités financières, et ce, sous une forme compréhensible, il améliore la reddition de comptes et permet à tous les citoyens du pays de jouer un rôle plus actif et efficace dans l'orientation des décisions gouvernementales.



Le gouvernement estime que c'est en comptabilisant les passifs pendant l'exercice où ils sont contractés qu'il fait preuve d'une transparence maximale et rend le mieux compte de ses activités au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous avons suivi cet usage. C'est pourquoi je suis déçu que le vérificateur général ait de nouveau formulé une restriction dans son opinion sur les états financiers de l'exercice. Il s'agit cette fois de la comptabilisation du passif correspondant à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Le gouvernement est d'avis qu'en substance, cette opération représente un engagement financier dont les états financiers de 1997-98 doivent tenir compte. Nous avons consulté deux imminents cabinets comptables à ce sujet, qui ont déclaré qu'il s'agissait d'un domaine où le gouvernement devrait exercer son jugement professionnel. De plus, le Comité permanent des comptes publics a donné son aval au traitement comptable appliqué par le gouvernement. Nous croyons que c'est l'exercice où le gouvernement prend des engagements qu'il doit en rendre compte, au lieu de les reporter à une date ultérieure.

Les données financières du présent rapport sont fondées sur les résultats vérifiés qui paraîtront dans les *Comptes publics du Canada* de 1998, dont le dépôt à la Chambre des communes est prévu pour cet automne. Elles traitent des dépenses et des recettes du gouvernement pour le dernier exercice (du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998) ainsi que des facteurs qui ont eu une incidence sur les résultats enregistrés. Les données chronologiques seront publiées dans un document distinct, intitulé *Tableaux de référence financiers*, en attendant que Statistique Canada fasse paraître les révisions chronologiques des comptes nationaux des revenus et dépenses.

Le ministre des Finances,
l'honorable Paul Martin, c.p., député

TABLE DES MATIÈRES

Points saillants du rapport	5
L'évolution économique en 1997	9
Les recettes budgétaires	12
Les dépenses budgétaires	15
Le solde budgétaire, les besoins ou l'excédent financiers, et la dette	20
La « carte de pointage »	23
Opinion du vérificateur général sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	27
Les états financiers condensés du gouvernement du Canada	29

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT

L'excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars enregistré en 1997-98 est :

- le premier à avoir été réalisé depuis 1969-70;
- une amélioration de 12,4 milliards de dollars par rapport au déficit de 8,9 milliards constaté en 1996-97;
- une amélioration de 45,5 milliards de dollars par rapport au déficit record de 42 milliards de dollars signalé en 1993-94;
- une amélioration de 20,5 milliards de dollars sur l'objectif initial de 17,0 milliards fixé pour le déficit en 1997-98 – ce qui représente le quatrième exercice consécutif au cours duquel le résultat final est supérieur aux objectifs prévus.

Depuis 1993-94, on constate un revirement marquant au chapitre des finances du gouvernement fédéral. À cette époque, le déficit budgétaire se chiffrait à 42 milliards de dollars, soit 5,8 p. 100 du produit intérieur brut (PIB), alors que nous enregistrons maintenant un excédent de 3,5 milliards, soit 0,4 p. 100 du PIB. Le revirement du solde budgétaire, de 6,2 points de pourcentage du PIB, découle principalement d'une réduction de 3,9 points de pourcentage des dépenses de programmes exprimées en proportion du PIB – ce qui représente environ 62 p. 100 de l'amélioration

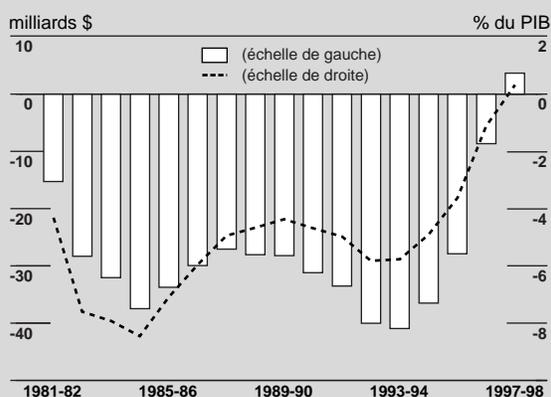
générale du solde budgétaire. Les recettes budgétaires ont augmenté de 1,9 point de pourcentage du PIB – soit environ 31 p. 100 de l'amélioration générale du solde budgétaire. Les frais de la dette publique ont régressé de 0,5 point de pourcentage, comptant pour 7 p. 100 de l'amélioration du solde budgétaire.

Deux changements à apporter aux conventions comptables ont été annoncés dans le budget de 1998. D'abord, la méthode de calcul des frais d'intérêt sur les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public a été rendue conforme aux recommandations du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public et à celles du vérificateur général. Ensuite, un changement a été apporté à la méthode de comptabilisation de l'aide aux institutions financières internationales pour lier plus étroitement l'inscription des dépenses aux activités de programmes. L'incidence nette de ces changements est un accroissement de 0,7 milliard de dollars de l'excédent budgétaire de 1997-98.

La dette publique nette

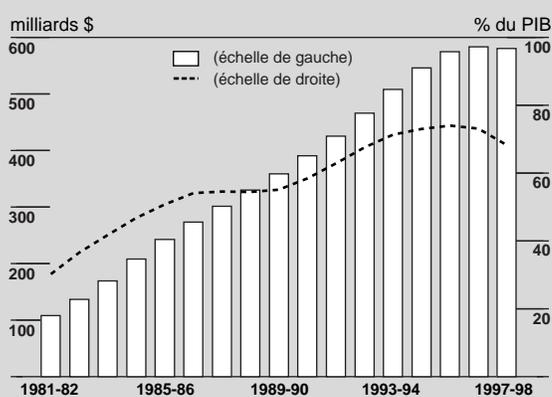
L'excédent budgétaire enregistré en 1997-98 a porté la dette publique nette du gouvernement fédéral – le montant cumulatif des déficits et des excédents annuels – à 579,7 milliards de

Le solde budgétaire et l'économie



Sources : Comptes publics du Canada et Statistique Canada

La dette publique nette et l'économie



Sources : Comptes publics du Canada et Statistique Canada

dollars, en baisse par rapport à 583,2 milliards en 1996-97.

- Il s'agit du premier recul de la dette publique nette depuis 1969-70.

En proportion de l'économie canadienne, la dette publique nette s'est établie à 67,8 p. 100, en baisse par rapport à 71,1 p. 100 en 1996-97.

- Pour la deuxième année consécutive, le ratio de la dette au PIB régresse – ce qui ne s'était pas vu depuis le milieu des années 1970.
- Le ratio est revenu à ce qu'il était il y a cinq ans.

À la fin de 1997-98, la dette publique nette atteignait 19 186 dollars par habitant, contre 19 501 dollars à la fin de l'exercice précédent.

La dette publique nette est composée de la dette portant intérêt et d'autres éléments de passif, après déduction de l'actif financier. Pour sa part, la dette portant intérêt se divise en dette non échue, contractée sur les marchés, et en obligations du gouvernement envers des comptes internes comme les régimes de retraite de la fonction publique.

- En 1997-98, la dette portant intérêt a reculé de 5,7 milliards de dollars pour atteindre 594,8 milliards.

Tableau 1

Aperçu financier

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
	(en milliards de dollars)				
Opérations budgétaires					
Recettes	116,0	123,3	130,3	140,9	153,2
Dépenses de programmes	-120,0	-118,7	-112,0	-104,8	-108,8
Solde de fonctionnement	-4,0	4,6	18,3	36,1	44,4
Frais de la dette publique	-38,0	-42,0	-46,9	-45,0	-40,9
Solde budgétaire	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	3,5
Opérations non budgétaires	12,2	11,6	11,4	10,2	9,3
Besoins ou excédent financiers (opérations de change exclues)	-29,9	-25,8	-17,2	1,3	12,7
Opérations de change	-2,1	-1,4	-4,7	-7,8	-2,2
Solde financier net	-32,0	-27,3	-21,9	-6,5	10,6
Variation nette des emprunts	31,2	27,0	28,5	7,3	-9,6
Variation nette de l'encaisse	-0,7	-0,2	6,7	0,8	1,0
Situation financière					
Total du passif	-546,4	-584,8	-624,7	-640,7	-638,5
Total de l'actif	38,2	39,1	50,4	57,5	58,8
Déficit accumulé (dette publique nette)	-508,2	-545,7	-574,3	-583,2	-579,7
Résultats financiers (en % du PIB)					
Recettes budgétaires	16,0	16,2	16,3	17,2	17,9
Dépenses de programmes	-16,6	-15,6	-14,0	-12,8	-12,7
Frais de la dette publique	-5,2	-5,5	-5,9	-5,5	-4,8
Solde budgétaire	-5,8	-4,9	-3,6	-1,1	0,4
Dette publique nette	-70,1	-71,6	-71,9	-71,1	-67,8

Remarque : Les résultats pour 1997-98 tiennent compte des changements apportés aux conventions comptables. Cela a eu pour conséquence d'augmenter de 2 milliards de dollars les dépenses de programmes et de diminuer de 2,7 milliards les frais de la dette. L'incidence nette est un accroissement de 0,7 milliard de l'excédent budgétaire.

- De ce montant, la dette contractée sur les marchés s'est établie à 467,3 milliards de dollars, en baisse de 9,6 milliards. Ce recul est attribuable au montant moins élevé de bons du Trésor (en baisse de 23,1 milliards de dollars) et d'Obligations d'épargne du Canada (en baisse de 2,7 milliards), compensé en partie par une augmentation des obligations négociables (en hausse de 16,3 milliards).

Excédent financier de 12,7 milliards de dollars

Le solde budgétaire constitue l'une des mesures utilisées pour évaluer la situation financière du gouvernement, mais il existe d'autres mesures importantes. Ainsi, les besoins ou l'excédent financiers déterminent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. La plupart des pays industrialisés évaluent leurs résultats budgétaires au moyen de données comparables aux besoins ou à l'excédent financiers.

- L'exercice 1997-98 s'est soldé par un excédent financier (opérations de change exclues) de 12,7 milliards de dollars, soit le deuxième excédent financier consécutif.

- Parmi les autres pays membres du Groupe des Sept (G-7), seuls les États-Unis ont signalé un excédent financier pour l'exercice 1997-98.

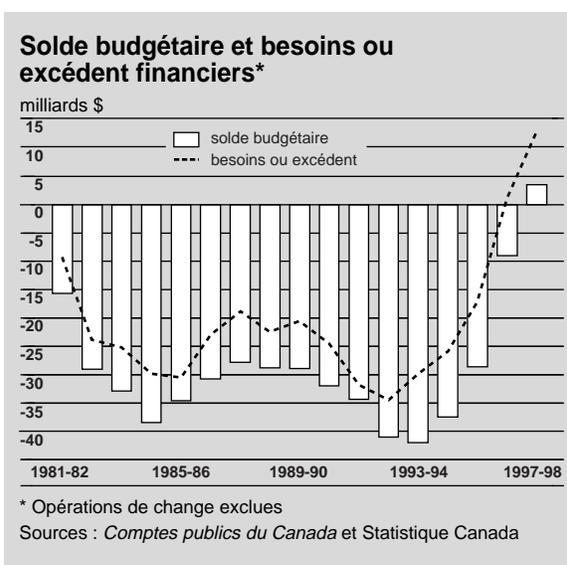
Au cours de l'exercice, des besoins nets de 2,2 milliards de dollars ont été constatés pour les opérations de change. Par conséquent, l'excédent financier net, y compris les opérations de change, s'est établi à 10,6 milliards de dollars, comparativement à des besoins financiers nets de 6,5 milliards de 1996-97.

Grâce à l'excédent financier net de 10,6 milliards de dollars, le gouvernement a pu rembourser 9,6 milliards en dette contractée sur les marchés et majorer son encaisse de 1,0 milliard, pour la porter à 10,4 milliards de dollars à la fin de 1997-98.

Amélioration du solde budgétaire de 12,4 milliards de dollars par rapport à 1996-97

L'excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars enregistré en 1997-98 constitue une amélioration de 12,4 milliards par rapport au déficit budgétaire de 8,9 milliards signalé en 1996-97.

- Les recettes budgétaires ont augmenté de 12,3 milliards de dollars, ou 8,7 p. 100, principalement grâce à une forte croissance des rentrées d'impôt des particuliers et des sociétés.
- Les frais de la dette publique ont reculé de 4,0 milliards de dollars, ou 9,0 p. 100, sous l'effet de la baisse du taux d'intérêt réel moyen sur la dette portant intérêt, de la diminution du montant de la dette portant intérêt et du changement de la méthode de comptabilisation des frais d'intérêt associés aux régimes de retraite du secteur public.
- En revanche, les dépenses de programmes ont augmenté de 3,9 milliards de dollars, ou 3,8 p. 100, hausse entièrement attribuable à



des facteurs ponctuels ayant accru de 5,5 milliards de dollars les dépenses de programmes en 1997-98 : la comptabilisation du passif à l'égard de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (2,5 milliards), le dédommagement des victimes de l'hépatite C (0,8 milliard), une stratégie de guérison pour les Autochtones (0,35 milliard) et le changement de la méthode de comptabilisation de l'aide aux institutions financières internationales (1,8 milliard). Sans ces augmentations ponctuelles, les dépenses de programmes en 1997-98 seraient passées sous le niveau enregistré en 1996-97.

Résultat budgétaire meilleur que prévu pour le quatrième exercice consécutif

La stratégie financière du gouvernement consiste à se fixer des objectifs mobiles sur deux ans, à fonder ces objectifs sur des hypothèses économiques prudentes aux fins de la planification et à les assortir de substantielles réserves pour éventualités. Depuis sa mise en application, cette stratégie a permis d'obtenir, année après année, des résultats budgétaires meilleurs que ceux prévus.

L'objectif original de déficit pour 1997-98, tel qu'il était énoncé dans *La Mise à jour économique et financière* de décembre 1995 de même que dans les budgets de 1996 et de 1997, était de 17,0 milliards de dollars, soit 2 p. 100 du PIB. Toutefois, le 23 septembre 1997, le gouvernement soulignait dans le Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature que le déficit serait éliminé au plus tard en 1998-99. Dans le budget de 1998, le ministre des Finances indiquait que le budget serait équilibré en 1997-98.

L'excédent budgétaire a dépassé de 3,5 milliards de dollars l'estimation du budget équilibré annoncée dans le budget de 1998.

- Les recettes budgétaires ont été supérieures de 5,7 milliards de dollars, en raison principalement des rentrées plus élevées d'impôt sur le revenu des particuliers et d'impôt des sociétés. Il y a eu surtout des rentrées plus élevées au cours du dernier trimestre de 1997-98 et des recouvrements relatifs à des exercices antérieurs.
- Les frais de la dette publique ont été de 0,6 milliard de dollars inférieurs.
- Par contre, les dépenses de programmes ont été plus élevées de 2,8 milliards de dollars, en raison de redressements comptables en fin d'exercice plus élevés que prévu au titre des engagements souscrits au cours de l'exercice.

Pour 1997-98, l'excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars a dépassé de 20,5 milliards l'objectif énoncé dans le budget de 1997 – un déficit de 17,0 milliards.

- Les recettes budgétaires ont été de 15,4 milliards de dollars supérieures et, de ce montant, 6,3 milliards sont attribuables au fait que les rentrées d'impôt des sociétés ont été plus élevées, sous l'effet d'une croissance plus vigoureuse que prévue des bénéficiaires des sociétés.
- Les frais de la dette publique ont été de 5,1 milliards de dollars inférieurs, en raison des taux d'intérêt plus bas que ceux prévus et de l'incidence du changement comptable appliqué aux frais d'intérêt des régimes de retraite du secteur public.
- La réserve pour éventualités de 3,0 milliards de dollars, comprise dans l'objectif initial en matière de déficit de 17,0 milliards, n'a pas été nécessaire.
- Les dépenses de programmes ont été de 3,0 milliards de dollars supérieures, en raison uniquement des dépenses ponctuelles en 1997-98.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN 1997

Les principaux facteurs qui influent sur les résultats financiers sont :

- l'évolution de la conjoncture économique;
- l'interaction du régime fiscal et de l'évolution économique;
- l'incidence des mesures budgétaires.

Cette section décrit brièvement l'évolution de l'économie en 1997.

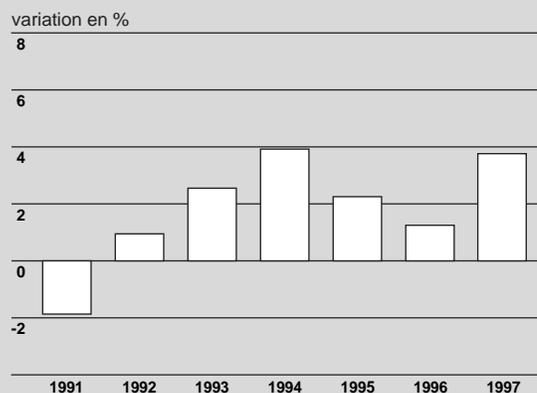
La croissance économique est remontée en flèche en 1997. Le PIB réel – c'est-à-dire le PIB avant correction de l'inflation – a progressé de 3,7 p. 100, croissance qui est bien supérieure à celle de 1,2 p. 100 enregistrée en 1996. Cette croissance est attribuable au fait que les secteurs de l'économie sensibles à l'intérêt ont réagi aux conditions monétaires stimulantes qui avaient cours durant la seconde moitié de 1996 et tout au long de 1997. Toutefois, en raison de la forte propension à l'importation de certaines des catégories de demande intérieure à très forte croissance, surtout l'investissement dans les machines et le matériel et les biens durables, la croissance des importations a dépassé celle des exportations, de sorte que le secteur du commerce a freiné la croissance en 1997.

Les tensions inflationnistes sont demeurées modérées en 1997, l'inflation s'établissant dans la moitié inférieure de la fourchette cible de 1 à 3 p. 100 visée par la Banque du Canada. Le taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC) global, se situait à 1,6 p. 100 seulement en 1996 et en 1997. L'indice implicite des prix du PIB, la mesure la plus générale des prix sur le marché national, n'a augmenté que de 0,5 p. 100 en 1997, après avoir enregistré une hausse de 1,4 p. 100 au cours de l'exercice précédent.

En conséquence, le PIB nominal a progressé de 4,2 p. 100 en 1997, une augmentation sensible par rapport au gain de 2,7 p. 100 enregistré en 1996. Parmi les principales composantes des recettes, les bénéfices des sociétés avant impôt ont augmenté de 16,2 p. 100, tandis que les salaires, traitements et revenus complémentaires du travail ont progressé de 3,8 p. 100.

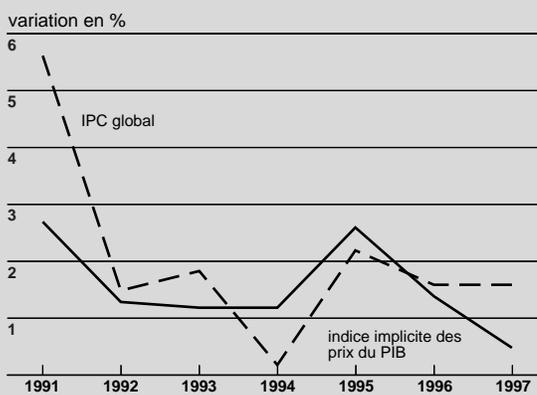
Les principales variables économiques qui influent sur les résultats financiers du gouvernement fédéral sont la croissance de

Croissance réelle du PIB



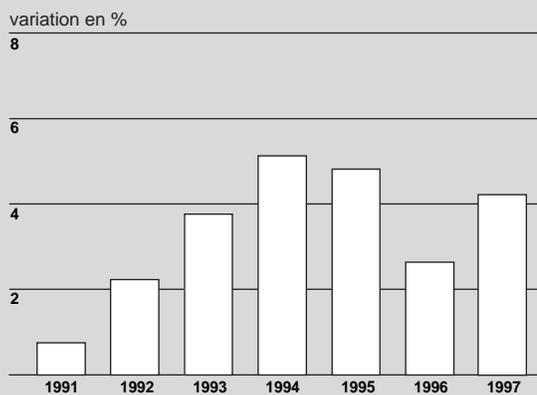
Source : Statistique Canada

Prix et coûts



Source : Statistique Canada

Croissance du PIB nominal



Source : Statistique Canada

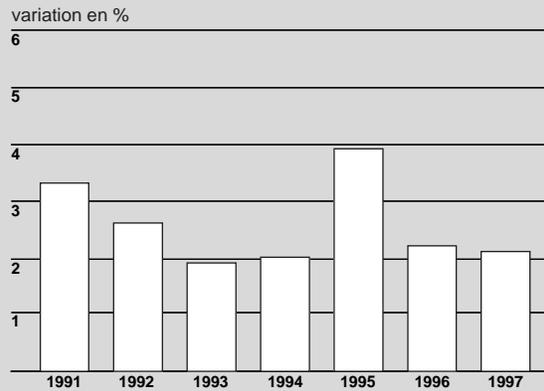
l'emploi, le revenu des particuliers, les bénéfices des sociétés, les dépenses personnelles en biens et en services et les taux d'intérêt.

L'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers correspond approximativement au revenu personnel. Cependant, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers sont influencées non seulement par la croissance du revenu personnel, mais aussi par sa composition. En outre, certaines composantes du revenu sont imposées, comme les gains en capital et le revenu de régimes de pension fiduciaires, mais ne sont pas comprises dans le revenu personnel mesuré par Statistique Canada. Par conséquent, la croissance du revenu personnel pourrait ne pas refléter exactement la croissance du revenu personnel imposé et, partant, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers.

Le revenu personnel s'est accru de 2,1 p. 100 en 1997, ce qui constitue un léger recul par rapport à l'augmentation de 2,2 p. 100 enregistrée en 1996. Toutefois, le revenu du travail (salaires, traitements et revenus complémentaires du travail), qui compte pour près des deux tiers du revenu personnel, a connu une forte hausse de 3,8 p. 100 en 1997, après avoir enregistré une majoration de 2,5 p. 100 en 1996. L'emploi et l'amélioration des traitements ont contribué à parts presque égales à la croissance du revenu du travail en 1997. Pour sa part, l'emploi a connu une croissance de 1,9 p. 100 en 1997, qui dépasse considérablement celle de 1,3 p. 100 enregistrée en 1996. Le revenu du travail par employé a progressé de 1,8 p. 100 en 1997, contre 1,2 p. 100 en 1996.

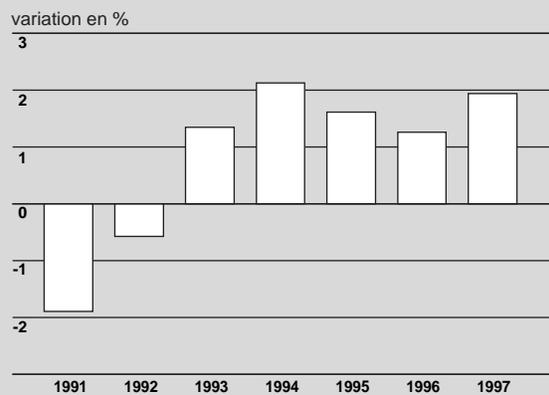
En revanche, la croissance des autres composantes du revenu personnel a été plus lente qu'en 1996. Le revenu net d'entreprises non agricoles non constituées en société a connu une faible hausse de 2,7 p. 100, qui contraste avec l'augmentation de 8,7 p. 100 en 1996. Les rentrées d'intérêt, de dividendes et de placements divers ont chuté de 4,3 p. 100, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt. Cependant, cette composante fait abstraction des gains en capital et du revenu de régimes de pension fiduciaires, qui ont enregistré une forte hausse en 1997. Les paiements de transfert, principalement ceux de l'État, comme les prestations aux personnes âgées et les

Revenu des particuliers



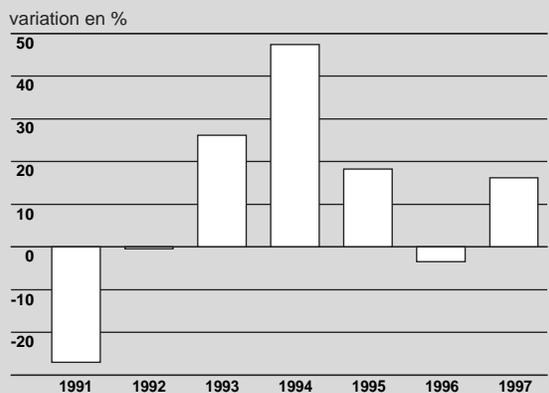
Source : Statistique Canada

Croissance de l'emploi



Source : Statistique Canada

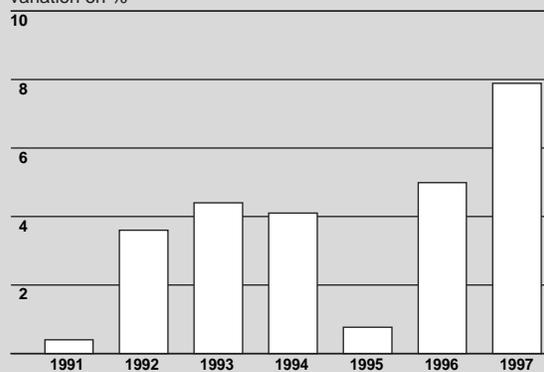
Bénéfices des sociétés



Source : Statistique Canada

Dépenses personnelles (hors aliments et loyers; logement compris)

variation en %



Source : Statistique Canada

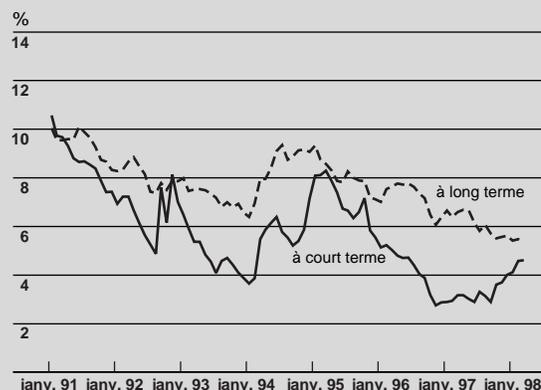
prestations d'assurance-emploi, n'ont progressé que de 0,5 p. 100, ce qui est essentiellement identique à la hausse de 0,6 p. 100 en 1996.

Les bénéficiaires des sociétés, à savoir l'assiette de l'impôt des sociétés, ont fait un bond appréciable de 16,2 p. 100 en 1997, par rapport au recul de 3,4 p. 100 signalé en 1996. D'importants gains ont été déclarés dans presque tous les secteurs. La part que les bénéficiaires des sociétés représentent dans le PIB est passée à 9,2 p. 100, contre 8,3 p. 100 en 1996, ce qui constitue une hausse considérable par rapport au creux de 4,5 p. 100 enregistré au début de 1992.

L'assiette de la taxe sur les produits et services (TPS) correspond approximativement aux dépenses personnelles en biens et en services, abstraction faite des dépenses d'alimentation et des loyers, mais compte tenu de la construction résidentielle. Ces dépenses ont augmenté de 7,9 p. 100 en 1997, en hausse par rapport au gain de 5,0 p. 100 en 1996. Une forte hausse a été enregistrée au chapitre des dépenses en biens durables et de la construction résidentielle.

Même si les taux d'intérêt à court terme ont augmenté en 1997, ils étaient en moyenne inférieurs à ceux enregistrés en 1996 (3,2 p. 100 en 1997 contre 4,2 p. 100 en 1996). De plus, le taux des obligations de référence à 10 ans du gouvernement a reculé, pour s'établir en moyenne à 6,1 p. 100 en 1997, par rapport à 7,2 p. 100 en 1996.

Taux d'intérêt



Source : Statistique Canada

Tableau 2

Principaux indicateurs économiques

	1996	1997
	(variation en % d'une année sur l'autre, sauf indication contraire)	
PIB réel	1,2	3,7
Inflation		
IPC	1,6	1,6
Déflateur implicite des prix du PIB	1,4	0,5
PIB nominal	2,7	4,2
Revenu des particuliers	2,2	2,1
Salaires, traitements et revenus complémentaires du travail	2,5	3,8
Revenu net d'entreprises non constituées en société	8,7	2,7
Intérêt, dividendes et rentrées de placements divers	-0,5	-4,3
Transferts actuels	0,6	0,5
Marché du travail		
Emploi	1,3	1,9
Chômage (%)	9,7	9,2
Bénéficiaires des sociétés	-3,4	16,2
Dépenses personnelles	3,9	5,9
Dépenses personnelles hors aliments et loyers, mais incluant la construction résidentielle	5,0	7,9
Taux d'intérêt		
Bons du Trésor de 3 mois (%)	4,2	3,2
Obligations de référence à 10 ans du gouvernement du Canada (%)	7,2	6,1

LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Le tableau 3 présente les recettes budgétaires à la fois en chiffres nets et en chiffres bruts. Les résultats en chiffres bruts traduisent souvent mieux l'évolution fondamentale de l'économie, tandis que les chiffres nets correspondent à la manière dont les données budgétaires sont présentées au Parlement. L'écart entre les deux séries de chiffres est attribuable principalement au classement :

- de certaines dépenses fiscales, comme la prestation fiscale pour enfants et le crédit pour TPS accordé aux contribuables à revenu modeste;
- des recettes des sociétés d'État consolidées;
- des recettes prélevées par les ministères pour des services particuliers, comme le coût des services policiers dans les provinces.

Les principales composantes des recettes budgétaires sont :

- l'impôt sur le revenu des particuliers;
- l'impôt sur les bénéfices des sociétés;
- les autres impôts directs, principalement l'impôt des non-résidents;
- les cotisations d'assurance-emploi (AE);
- les recettes de la taxe sur les produits et services (TPS);
- les autres taxes et droits d'accise, qui comprennent les droits de douane à l'importation, les taxes d'accise sur les

carburants et les autres taxes et droits d'accise, principalement sur le tabac et les produits du tabac, et la taxe de transport aérien;

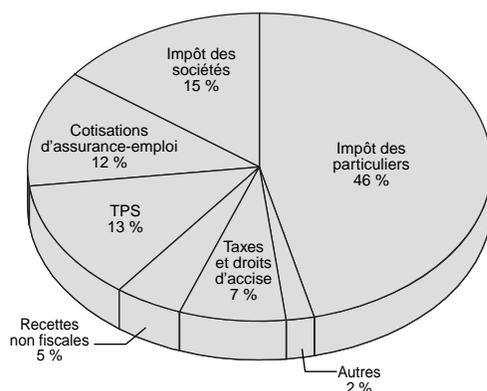
- les recettes non fiscales, qui se composent des revenus de placements et de recettes non fiscales diverses, comme le produit net de la vente d'actifs et les droits ou frais imposés aux utilisateurs.

Les recettes budgétaires brutes se sont élevées à 164,4 milliards de dollars en 1997-98, en hausse de 11,9 milliards, soit 7,8 p. 100, par rapport au niveau signalé en 1996-97. Les recettes brutes ont dépassé de 11,2 milliards de dollars les recettes nettes en 1997-98, la différence étant attribuable pour 5,4 milliards à la prestation fiscale pour enfants, pour 2,9 milliards au crédit pour TPS accordé aux contribuables à revenu modeste, pour 1,2 milliard aux recettes des sociétés d'État consolidées et pour 2,2 milliards aux recettes prélevées par les ministères, qui sont portées au crédit des programmes donnant lieu à ces recettes. Par contre, les remboursements des prestations de sécurité de la vieillesse ont permis de hausser les recettes nettes de 0,5 milliard de dollars.

Les recettes budgétaires nettes se sont établies à 153,2 milliards, en hausse de 12,3 milliards, soit 8,7 p. 100, par rapport à 1996-97. Cette hausse est en large part attribuable à la croissance économique et à l'interaction entre le régime fiscal et l'évolution économique.

Les rentrées nettes d'impôt sur le revenu des particuliers en 1997-98 ont affiché une hausse de 7,5 milliards de dollars, soit 11,9 p. 100, contre une augmentation de 5,2 p. 100 enregistrée en 1996-97. Cette hausse des rentrées nettes dépasse de beaucoup la progression du revenu personnel – soit approximativement l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers –, qui n'a atteint que 2,1 p. 100 en 1997. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Comme nous l'avons déjà mentionné, des écarts appréciables ont été signalés entre les taux de croissance des composantes du revenu personnel. De fortes hausses ont en effet été enregistrées pour les salaires et traitements, la composante la plus importante du revenu personnel, tandis que le revenu de placements des particuliers (intérêt,

Recettes nettes en 1997-98



Source : Comptes publics du Canada

dividendes et rentrées de placements) a régressé et que le taux de croissance du revenu net d'entreprises non constituées en société a ralenti considérablement. Au chapitre des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, les retenues à la source – soit les prélèvements sur les salaires et traitements – ont également enregistré une forte augmentation, plus ou moins conforme à la hausse des salaires et traitements. Les chiffres que Statistique Canada utilise pour mesurer le revenu de placements des particuliers font abstraction de certaines composantes du revenu assujetties à l'impôt, comme les gains en capital et le revenu de régimes de pension fiduciaires. Étant donné que ces composantes ont enregistré de fortes progressions en 1997, les rentrées d'impôt ont été supérieures. En outre, les exigences en matière de versement et le moment où celui-ci est effectué ont contribué à l'augmentation plus marquée des rentrées par rapport à celle de l'assiette fiscale fondamentale. Par exemple, les acomptes provisionnels trimestriels ont augmenté en flèche.

Les contribuables, principalement les bénéficiaires de revenus de placements et les travailleurs autonomes, qui ont des obligations fiscales ne faisant pas l'objet de retenues au-delà d'un seuil déterminé au cours d'une année d'imposition, sont tenus de verser des acomptes provisionnels trimestriels l'année suivante. L'augmentation des impôts à payer en 1996 sur les revenus non assujettis aux retenues fiscales a fait qu'un plus grand nombre de contribuables ont dû verser des acomptes provisionnels en 1997. L'impôt versé sur production de la déclaration au début de 1997-98 pour l'année d'imposition 1996 a été supérieur, tandis que les remboursements versés en 1997-98 pour les années d'imposition 1996 et 1997 ont été inférieurs. Enfin, l'interaction entre le régime d'impôt des particuliers et les changements apportés au revenu imposé a également contribué à une hausse des rentrées nettes plus rapide que ne le laissait supposer l'assiette fiscale fondamentale.

Tableau 3

Recettes budgétaires

	1996-97		1997-98		variation nette	
	brutes	nettes	brutes	nettes	absolue	(%)
(en millions de dollars)						
Impôts directs						
Impôt sur le revenu des particuliers	68 122	63 282	75 672	70 787	7 505	11,9
Impôt des sociétés	17 020	17 020	22 496	22 496	5 476	32,2
Autres	2 847	2 847	2 974	2 974	127	4,5
Total	87 989	83 149	101 142	96 257	13 108	15,8
Cotisations d'assurance-emploi	19 816	19 816	18 802	18 802	-1 014	-5,1
Taxes et droits d'accise						
Taxe sur les produits et services	20 951	18 079	22 353	19 461	1 382	7,6
Droits de douane à l'importation	2 676	2 676	2 766	2 766	90	3,4
Autres taxes et droits d'accise						
Taxe sur l'énergie	4 467	4 467	4 638	4 638	171	3,8
Autres	3 876	3 876	3 995	3 995	119	3,1
Total	8 343	8 343	8 633	8 633	290	3,5
Total	31 970	29 098	33 752	30 860	1 762	6,1
Total des recettes fiscales	139 775	132 063	153 696	145 919	13 856	10,5
Recettes non fiscales						
Rendement des placements	4 276	4 210	4 511	4 427	217	5,2
Autres recettes non fiscales	8 421	4 623	6 155	2 816	-1 807	-39,1
Total	12 697	8 833	10 666	7 243	-1 590	-18,0
Total des recettes	152 472	140 896	164 362	153 162	12 266	8,7

Les rentrées d'impôt des sociétés ont augmenté de 5,5 milliards de dollars, soit 32,2 p. 100. Les bénéfices des sociétés ont progressé de 16,2 p. 100. Toutefois, les bénéfices ont été considérablement supérieurs dans les secteurs où les taux d'imposition réels sont plus élevés (principalement le secteur financier) et moins importants dans ceux où les taux sont plus faibles (le secteur non financier). En outre, un redressement ponctuel de 0,6 milliard de dollars, au titre du compte de perception de l'impôt provincial pour l'année d'imposition 1996, a été inclus dans les résultats de 1997-98. Les autres impôts directs, principalement les retenues fiscales applicables aux non-résidents, ont augmenté de 0,1 milliard de dollars.

Les recettes tirées des cotisations d'assurance-emploi ont reculé de 1,0 milliard de dollars, principalement en raison des changements apportés aux modalités de versement, qui ont donné lieu à un effet de trésorerie positif ponctuel en 1996-97. Depuis le 1^{er} janvier 1997, l'assiette à laquelle s'appliquent les taux de cotisation n'est plus le maximum des gains hebdomadaires assurables, mais le maximum des gains annuels assurables. Même si le montant annuel des cotisations versées n'a pas changé pour la plupart des employés et de leurs employeurs, ceux qui gagnent plus que le maximum annuel des gains assurables doivent désormais verser une proportion supérieure de leur cotisation au début de l'année civile et un montant moins élevé par la suite. Comme l'exercice du gouvernement fédéral chevauche l'année civile, un effet de trésorerie positif ponctuel (environ 1 milliard de dollars) a été observé au dernier trimestre de 1996-97. L'effet de la diminution des taux de cotisation, qui sont passés de 2,95 dollars (taux des employés par tranche de 100 dollars de gains assurables) le 1^{er} janvier 1996 à 2,90 dollars le 1^{er} janvier 1997, puis à 2,70 dollars le 1^{er} janvier 1998, a été compensé par le fait qu'un nombre plus grand de personnes ont trouvé du travail.

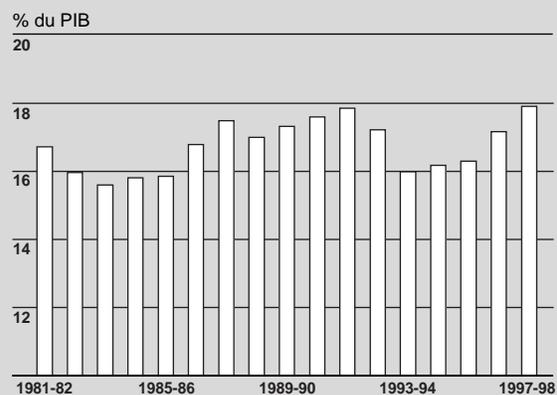
Le total des taxes et droits d'accise a progressé de 1,8 milliard de dollars, soit 6,1 p. 100, en 1997-98, en baisse par rapport au gain de 2,5 milliards enregistré en 1996-97. Cependant, la hausse de 1996-97 a été touchée par le reclassement de la taxe de transport aérien qui, depuis le 1^{er} avril 1996, est passée des dépenses de programmes aux recettes budgétaires.

- Les rentrées de TPS ont progressé de 1,4 milliard de dollars, soit 7,6 p. 100, et s'alignent sur la croissance des assiettes fiscales connexes.
- Les droits de douane à l'importation ont augmenté de 0,1 milliard de dollars, soit 3,4 p. 100, la croissance des importations en 1997 ayant plus que compensé les réductions tarifaires découlant d'accords internationaux.
- Les autres taxes et droits d'accise se sont accrus de 0,3 milliard de dollars, soit 3,5 p. 100, en 1997-98, sous l'effet de la croissance des assiettes fiscales connexes.

Les recettes non fiscales ont chuté de 1,6 milliard de dollars, soit 18,0 p. 100, en 1997-98. Cette baisse est presque exclusivement attribuable à l'inclusion en 1996-97 du produit net (1,5 milliard de dollars) de la vente du Système de navigation aérienne.

Les recettes nettes exprimées en proportion du PIB, c'est-à-dire le « ratio des recettes », se sont établies à 17,9 p. 100, en hausse par rapport au taux de 17,2 p. 100 enregistré en 1996-97. Cette hausse s'explique par l'interaction entre le régime fiscal et l'évolution de l'économie, ainsi que par la très forte augmentation des rentrées d'impôt des sociétés comparativement à l'augmentation des bénéfices nets des sociétés. Par ailleurs, certaines composantes du revenu, comme les gains en capital et le revenu de pension provenant de régimes de pension fiduciaires, sont assujetties à l'impôt sans toutefois être comprises dans la définition du PIB nominal. Ces facteurs surestiment l'augmentation du ratio des recettes.

Le ratio des recettes



Sources : ministère des Finances et Statistique Canada

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Le tableau 4 présente les dépenses budgétaires en chiffres bruts et en chiffres nets. Les dépenses budgétaires brutes comprennent certaines dépenses qui sont tributaires du régime fiscal, par exemple la prestation fiscale pour enfants et le crédit pour TPS en faveur des contribuables à revenu modeste. Les dépenses brutes

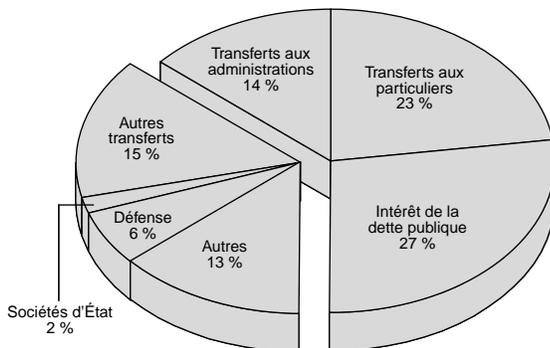
comprennent les dépenses des sociétés d'État consolidées plutôt que les dépenses fédérales nettes engagées pour ces sociétés, et font abstraction de certaines recettes directement liées aux services fournis, qui sont inscrites en chiffres nets directement au crédit du ministère fournissant les services.

Tableau 4

Dépenses budgétaires

	1996-97		1997-98		variation nette	
	brutes	nettes	brutes	nettes	absolue	(%)
(en millions de dollars)						
Principaux transferts aux particuliers						
Prestations aux personnes âgées	21 207	21 606	21 758	22 225	619	2,9
Prestations d'assurance-emploi	12 380	12 380	11 842	11 842	-538	-4,3
Dépenses fiscales						
Prestation fiscale pour enfants	5 239		5 352			
Crédit pour TPS (revenu modeste)	2 872		2 892			
Total	41 698	33 986	41 845	34 067	81	0,2
Principaux transferts aux autres administrations						
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	14 758	14 758	12 612	12 612	-2 146	-14,5
Accords fiscaux	9 418	9 418	10 000	10 000	582	6,2
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2 014	-2 014	-2 108	-2 108	-94	4,7
Total	22 162	22 162	20 504	20 504	-1 658	-7,5
Dépenses de programmes directes						
Subventions et autres transferts						
Agriculture et Agroalimentaire	1 035	1 035	817	817	-218	-21,1
Affaires étrangères et Commerce international	2 052	2 052	2 084	2 084	32	1,6
Développement des ressources humaines	2 080	2 080	2 076	2 076	-4	-0,2
Affaires indiennes et Nord canadien	3 897	3 897	3 978	3 978	81	2,1
Industrie et organismes de développement régional	2 093	2 093	2 177	2 177	84	4,0
Anciens combattants	1 369	1 369	1 374	1 374	5	0,4
Passif ponctuel	800	800	5 450	5 450	4 650	
Autres	4 134	4 134	4 520	4 520	386	9,3
Total	17 460	17 460	22 476	22 476	5 016	28,7
Sociétés d'État						
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 967	1 967	1 863	1 863	-104	-5,3
Société Radio-Canada	1 391	997	1 106	806	-191	-19,2
Autres	1 465	614	806	-121	-735	-119,7
Total	4 823	3 578	3 775	2 548	-1 030	-28,8
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations						
Défense	9 051	8 661	9 240	8 879	218	2,5
Tous les autres ministères	21 202	18 973	22 113	20 279	1 306	6,9
Total	30 253	27 634	31 353	29 158	1 524	5,5
Total des dépenses de programmes directes	52 536	48 672	57 605	54 182	5 510	11,3
Total des dépenses de programmes	116 396	104 820	119 953	108 753	3 933	3,8
Frais de la dette publique	44 973	44 973	40 931	40 931	-4 042	-9,0
Total des dépenses budgétaires	161 369	149 793	160 884	149 684	-109	-0,1

Dépenses nettes en 1997-98



Source : Comptes publics du Canada

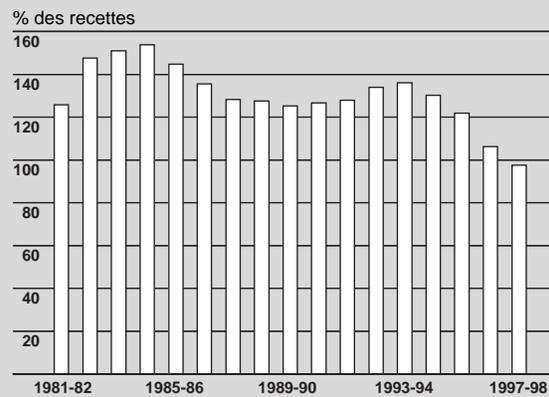
Les dépenses budgétaires brutes totales du gouvernement fédéral se sont élevées à 160,9 milliards de dollars en 1997-98, en baisse de 0,5 milliard par rapport à 1996-97. Les dépenses de programmes brutes ont augmenté de 3,6 milliards, tandis que les frais de la dette publique ont reculé de 4,0 milliards.

Les dépenses budgétaires nettes totales ont atteint 149,7 milliards de dollars en 1997-98, soit 0,1 milliard de moins qu'en 1996-97.

- Les frais de la dette publique ont chuté de 4,0 milliards de dollars.
- Les dépenses de programmes ont augmenté de 3,9 milliards de dollars, hausse entièrement attribuable à l'inclusion de facteurs ponctuels ayant accru de 5,5 milliards les dépenses de programmes en 1997-98.

Le « ratio des dépenses », c'est-à-dire les dépenses budgétaires nettes en proportion des recettes budgétaires nettes, s'est établi à 97,7 p. 100, contre 106,3 p. 100 en 1996-97. Cela signifie que, en 1997-98, les recettes ont dépassé de 2,3 p. 100 les dépenses totales. En 1993-94, le ratio des dépenses atteignait 136,2 p. 100, de sorte qu'il a fallu emprunter un montant équivalant à 36,2 p. 100 des recettes. Pour la première fois depuis 1969-70, le ratio est passé sous la barre de 100 p. 100.

Le ratio des dépenses



Source : ministère des Finances

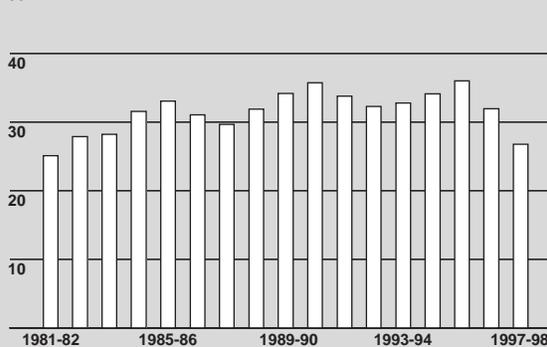
La baisse des frais de la dette publique est tributaire :

- d'une réduction du taux d'intérêt moyen réel sur les titres portant intérêt du gouvernement fédéral (la dette non échue et le passif au titre des pensions), qui est passé de 7,5 p. 100 en 1996-97 à 7,3 p. 100 en 1997-98;
- d'une réduction de la dette portant intérêt, qui est passée de 600,6 milliards de dollars à 594,8 milliards;
- d'une modification de la manière de comptabiliser les frais d'intérêts relatifs aux régimes de retraite du secteur public, qui a amputé les frais de la dette publique de 2,7 milliards de dollars.

Dans les observations qu'il a formulées sur les états financiers de 1996-97, le vérificateur général a recommandé au gouvernement de se conformer aux principes comptables généralement reconnus édictés par le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public (CCVSP) et de calculer les frais d'intérêt sur les régimes de retraite du secteur public en se fondant sur l'obligation actuarielle des régimes plutôt que sur le solde des comptes de pension de retraite. À l'heure actuelle, l'obligation actuarielle est considérablement inférieure au solde des comptes. Dans le budget de 1998, le gouvernement faisait savoir

La part des intérêts

frais de la dette publique en % des recettes



Source : ministère des Finances

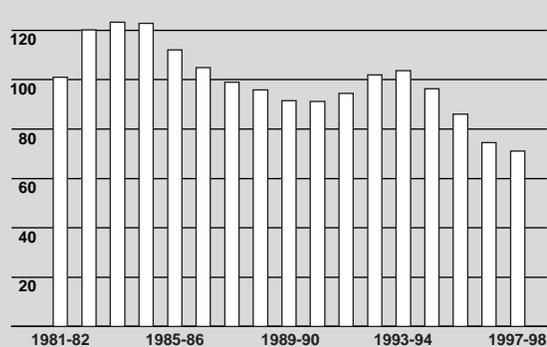
qu'à compter de l'exercice 1997-98, il adopterait des pratiques comptables conformes aux recommandations du CCVSP et du vérificateur général.

Les frais de la dette publique exprimés en proportion des recettes budgétaires – la part des intérêts – sont passés de 31,9 p. 100 en 1996-97 à 26,7 p. 100 en 1997-98. De cette baisse, 1,8 point de pourcentage était attribuable au changement de la méthode de comptabilisation des frais d'intérêt associés aux régimes de retraite du secteur public. La part des intérêts de 1997-98 indique que, au cours de cet exercice, le gouvernement a dépensé environ 27 cents sur chaque dollar de recettes pour payer les intérêts de la dette publique.

Les dépenses de programmes nettes, c'est-à-dire les dépenses budgétaires nettes moins les frais de la dette publique, ont augmenté de 3,9 milliards de dollars, soit 3,8 p. 100, en 1997-98. Cette hausse est attribuable à des facteurs ponctuels qui se sont traduits par des dépenses de programmes de 5,5 milliards de dollars en 1997-98. N'eût été l'incidence de ces initiatives sur les résultats de 1997-98, les dépenses de programmes auraient été inférieures à celles de 1996-97.

La part des programmes

dépenses de programmes en % des recettes



Source : ministère des Finances

Les dépenses de programmes en proportion des recettes nettes, soit la « part des programmes », s'établissaient à 71,0 p. 100, en baisse par rapport à 74,4 p. 100 en 1996-97.

Les dépenses de programmes peuvent se répartir dans les catégories suivantes :

- les principaux transferts aux particuliers;
- les principaux transferts aux autres administrations;
- les dépenses de programmes directes qui comprennent :
 - les autres transferts et subventions;
 - les dépenses liées aux sociétés d'État;
 - les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des ministères et organismes fédéraux.

Les principaux transferts nets aux particuliers se composent des prestations aux personnes âgées et des prestations d'assurance-emploi. Ces postes ont augmenté de 0,1 milliard de dollars, soit 0,2 p. 100.

- Les prestations aux personnes âgées se composent des paiements de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint. Leur total a augmenté de 0,6 milliard de dollars en

1997-98, en raison de la hausse du montant moyen des prestations et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.

- Les prestations d'assurance-emploi ont baissé de 0,5 milliard de dollars par rapport à 1996-97. Cette baisse est tributaire de nombreux facteurs, dont la diminution du nombre de chômeurs, la réduction de la proportion de chômeurs ayant droit aux prestations et l'abaissement de la prestation moyenne. Ces deux derniers facteurs découlent, en partie, des changements structurels mis en œuvre en 1996, notamment la modification des critères d'admissibilité, la réduction du maximum des gains assurables, la diminution des prestations pour ceux qui recourent de façon répétée au régime et l'abaissement de la durée maximale de versement des prestations.

Les principaux transferts aux autres administrations publiques comprennent les sommes versées au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), de la péréquation, des transferts aux territoires, des paiements de remplacement de programmes permanents et d'un certain nombre de programmes de moindre envergure. Les transferts nets en espèces ont diminué de 1,7 milliard de dollars en 1997-98, les transferts plus importants en vertu d'accords fiscaux (en hausse de 0,6 milliard) ayant été plus que compensés par les transferts en espèces moins importants au titre du TCSPS (en baisse de 2,1 milliards).

- Dans le budget de 1995, le gouvernement a institué le TCSPS, un nouveau transfert global, en remplacement du Financement des programmes établis (FPE) et du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Les droits au titre du TCSPS ont été fixés à 25,1 milliards de dollars pour 1997-98, soit 1,8 milliard de moins qu'en 1996-97. Le montant total des droits – qui mesure le mieux l'aide fédérale – est versé aux provinces sous forme de transferts de points d'impôt et d'espèces. Le transfert de points d'impôt représente la valeur des « points d'impôt » que le gouvernement fédéral met

à la disposition des provinces en réduisant ses taux d'imposition pour que les provinces puissent accroître les leurs en conséquence, sans effet sur les contribuables. La valeur de ces points d'impôt varie en fonction des assiettes applicables – le revenu des particuliers et les bénéfices des sociétés. Les transferts en espèces représentant une valeur résiduelle, ils sont touchés non seulement par la fluctuation du total des droits, mais aussi par la hausse de la valeur du transfert de points d'impôt. Aux termes de la loi actuelle, les droits aux transferts en espèces ne peuvent passer sous les 12,5 milliards de dollars par année pour les exercices de 1997-98 à 2002-03. Sans ce « plancher », les transferts en espèces auraient reculé jusqu'à 12,2 milliards en 1997-98. En outre, au cours de ce même exercice, des rajustements au titre du FPE et du RAPC visant des exercices antérieurs ont fait passer le montant total des transferts en espèces au-dessus des 12,5 milliards de dollars.

- Au nombre des accords fiscaux se trouvent les transferts en vertu du Programme de péréquation, les transferts aux gouvernements territoriaux, les subventions législatives, d'autres subventions et des recouvrements ayant trait à l'ancien programme d'allocations aux jeunes. De tous ces transferts, ce sont les paiements de péréquation qui sont les plus élevés : ils ont atteint 8,9 milliards de dollars en 1997-98. Dans le cadre du programme de péréquation, des transferts sont consentis aux provinces dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne, afin de relever les recettes. Ces transferts permettent aux provinces de fournir des services publics qui se comparent raisonnablement à ceux offerts ailleurs au pays, sans avoir à instaurer des niveaux d'imposition supérieurs à la moyenne. Des droits plus élevés ont été enregistrés en 1997-98, sous l'effet des gains plus vigoureux, au chapitre des recettes, dans les provinces ne bénéficiant pas de la péréquation que dans les provinces bénéficiaires.

- Les paiements de remplacement des programmes permanents représentent des recouvrements de dégrèvements de points d'impôt fédéraux aux termes d'ententes de non-participation. Ces dernières permettent aux provinces d'exercer un contrôle administratif et financier de certains programmes fédéraux-provinciaux. En échange, le gouvernement fédéral leur consent des points d'impôt, dont la valeur est déduite du total des droits et, par conséquent, recouvrée sur les transferts en espèces. Ces recouvrements traduisent la hausse de la valeur des points d'impôt.

Les dépenses de programmes directes – le total des dépenses de programmes moins les principaux transferts aux particuliers et aux autres administrations – se composent de subventions et d'autres paiements de transfert, de dépenses liées aux sociétés d'État ainsi qu'au fonctionnement et aux immobilisations des ministères et organismes fédéraux.

- Les dépenses de cette composante ont atteint 54,2 milliards de dollars en 1997-98, soit une hausse de 5,5 milliards ou de 11,3 p. 100 par rapport à 1996-97. Cette hausse est attribuable à l'inscription de facteurs spéciaux ponctuels : la comptabilisation du passif à l'égard de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (2,5 milliards), le dédommagement des victimes de l'hépatite C (0,8 milliard), une stratégie de guérison pour les Autochtones (0,35 milliard) et le changement de la méthode de comptabilisation de l'aide aux institutions financières internationales (1,8 milliard).

Au chapitre des dépenses de programmes directes :

- Les subventions et autres paiements de transfert ont augmenté de 5,0 milliards de dollars en raison uniquement des facteurs spéciaux indiqués ci-dessus. Les mesures de compression découlant de l'Examen des programmes annoncées dans le budget de 1995 ont changé fondamentalement cette composante des dépenses publiques, surtout en ce qui a trait aux subventions directes aux secteurs agricole et industriel.
- Les dépenses liées aux sociétés d'État ont été réduites de 1,0 milliard de dollars. La baisse est imputable aux mesures de compression découlant de l'Examen des programmes ainsi qu'à l'amélioration de la situation financière des sociétés d'État entreprises en 1997-98.
- Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations comprennent les frais de l'administration fédérale et la défense, ainsi que les coûts des services particuliers fournis au public, par exemple :
 - les soins de santé dispensés aux Autochtones et aux anciens combattants;
 - les recherches effectuées par les ministères fédéraux;
 - l'administration des parcs nationaux et des lieux historiques;
 - la perception des impôts et taxes;
 - le fonctionnement des établissements correctionnels fédéraux et les services policiers;
 - les prestations aux personnes âgées et l'assurance-emploi.

Les dépenses à ce chapitre ont augmenté de 1,5 milliard de dollars, soit 5,5 p. 100, comparativement à 1996-97. La hausse est attribuable aux augmentations des provisions pour les engagements souscrits dans l'exercice.

LE SOLDE BUDGÉTAIRE, LES BESOINS OU L'EXCÉDENT FINANCIERS, ET LA DETTE

Le solde budgétaire permet le mieux d'évaluer la situation financière du gouvernement fédéral. Il est présenté suivant la comptabilité de caisse modifiée, en vertu de laquelle les engagements de l'État sont constatés dès qu'ils sont souscrits, peu importe à quel moment le paiement correspondant est effectué. Le solde budgétaire ne vise que les activités sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle législatif.

Pour leur part, les besoins ou l'excédent financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Ils diffèrent du solde budgétaire, car ils comprennent les opérations relatives aux prêts, aux placements et aux avances, aux régimes de retraite du secteur public, aux autres comptes à fins déterminées ainsi qu'à l'évolution des autres éléments de passif et d'actif financiers. Ces activités font partie des opérations non budgétaires. Le

passage de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse est également reflété dans les opérations non budgétaires.

Les opérations non budgétaires en 1997-98 se sont soldées par des ressources nettes de 9,3 milliards de dollars, soit 0,9 milliard de moins qu'en 1996-97. Cette baisse est attribuable au changement apporté à la comptabilisation des frais d'intérêt liés aux régimes de retraite du secteur public, en partie compensée par l'inclusion dans le solde budgétaire des engagements souscrits en 1997-98, sans que des paiements n'aient été effectués dans l'exercice. En dépit de l'incidence de ces facteurs sur le solde budgétaire, ils n'ont aucun effet sur les besoins ou l'excédent financiers. Par conséquent, on constate un changement correspondant dans les opérations non budgétaires.

Tableau 5

Solde budgétaire, et besoins ou excédent financiers

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
	(en milliards de dollars)				
Solde budgétaire	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	3,5
Opérations non budgétaires					
Prêts, placements et avances	0,6	0,3	2,7	0,3	2,0
Régimes de retraite et autres comptes					
Régimes de retraite du secteur public	6,2	6,9	6,8	6,3	3,3
Régime de pensions du Canada	-0,1	0,7	0,2	0,1	0,5
Autres	0,2	1,0	0,6	0,5	0,1
Total	6,2	8,7	7,6	6,9	3,8
Autres opérations	5,4	2,6	1,1	3,0	3,4
Total	12,2	11,6	11,4	10,2	9,3
Besoins ou excédent financiers (opérations de change exclues)	-29,8	-25,8	-17,2	1,3	12,7
Opérations de change	-2,1	-1,4	-4,7	-7,8	-2,2
Solde financier net	-32,0	-27,3	-21,9	-6,5	10,6
Variation nette des emprunts	31,2	27,0	28,5	7,3	-9,6
Variation de l'encaisse	-0,7	-0,2	6,7	0,8	1,0
Encaisse au 31 mars	2,1	1,9	8,6	9,4	10,4

Étant donné un excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars et des ressources nettes de 9,3 milliards de dollars dégagées par les opérations non budgétaires, le gouvernement a enregistré un excédent financier, opérations de change exclues, de 12,7 milliards de dollars en 1997-98, comparativement à l'excédent financier de 1,3 milliard réalisé en 1996-97. Il s'agit du deuxième excédent financier en autant d'années.

Les besoins ou l'excédent financiers comprennent les opérations de change qui, elles, représentent toutes les opérations sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes. Ce dernier a pour objet de promouvoir l'ordre et la stabilité du dollar canadien sur le marché des changes. À cette fin, le Fonds achète des devises (vend des dollars canadiens) lorsque la monnaie canadienne subit des pressions à la hausse et vend des devises (achète des dollars canadiens) lorsque notre monnaie subit des pressions à la baisse. L'achat de dollars canadiens constitue une ressource dégagée par les opérations du Fonds de change, tandis que la vente de dollars canadiens représente un besoin. L'évolution des obligations en devises, qui servent à modifier le niveau des réserves de change du Canada, influe aussi sur les opérations de change. En 1997-98, ces opérations se sont soldées par des besoins nets de 2,2 milliards de dollars, comparativement à des besoins nets de 7,8 milliards en 1996-97.

En conséquence, on a constaté un excédent financier net – l'excédent budgétaire plus les opérations non budgétaires et les opérations de change – de 10,6 milliards en 1997-98, contre des besoins financiers nets de 6,5 milliards en 1996-97.

Grâce à cet excédent financier net, le gouvernement a pu rembourser 9,6 milliards de dollars de sa dette non échue (contractée sur les marchés) et majorer de 1,0 milliard son encaisse. Au 31 mars 1998, l'encaisse s'établissait à 10,4 milliards.

La dette portant intérêt, qui comprend la dette non échue et les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres comptes, se chiffrait à 594,8 milliards de dollars au 31 mars 1998, comparativement à 600,6 milliards à la fin de l'exercice précédent, une baisse de 5,7 milliards. Comme il a déjà été indiqué, la dette contractée sur les marchés a reculé de 9,6 milliards de dollars, tandis que les obligations relatives aux régimes de retraite et autres comptes ont augmenté de 3,8 milliards.

Les portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien étaient estimés à 113,8 milliards de dollars à la fin de mars 1998, soit 24,4 p. 100 de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement. Il s'agit du ratio le plus faible depuis 1990-91.

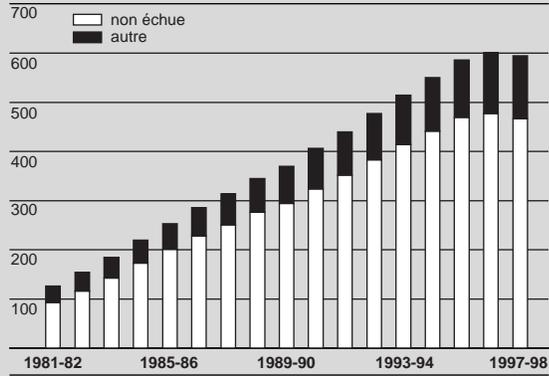
Tableau 6

Encours de la dette en fin d'exercice

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
	(en milliards de dollars)				
Dette portant intérêt					
Dette non échue	414,0	441,0	469,5	476,9	467,3
Régimes de retraite et autres comptes	100,5	109,2	116,9	123,7	127,5
Total	514,5	550,2	586,4	600,6	594,8
Autres passifs	31,9	34,6	38,3	40,1	43,7
Passif total (dette brute)	546,4	584,8	624,7	640,7	638,5
Actifs financiers	38,2	39,1	50,4	57,5	58,8
Déficit accumulé (dette publique nette)	508,2	545,7	574,3	583,2	579,7

Dettes portant intérêt

milliards \$

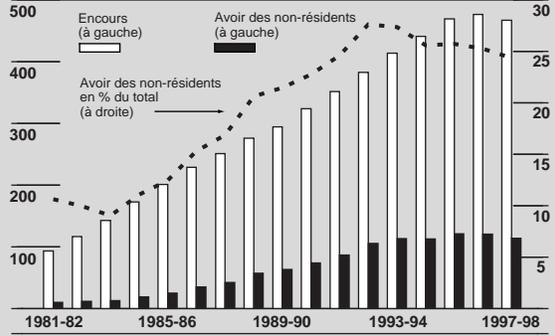


Source : Comptes publics du Canada

Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien

milliards \$

% du total



Source : Statistique Canada

LA « CARTE DE POINTAGE »

Dans cette section, les chiffres réels observés au titre d'un certain nombre d'indicateurs économiques et des résultats financiers sont comparés aux prévisions faites dans les budgets de février 1997 et 1998.

La stratégie financière globale du gouvernement consiste à se fixer des objectifs financiers, en fonction de la moyenne des prévisions économiques du secteur privé disponibles à ce moment. En outre, une marge de prudence est appliquée à la moyenne des prévisions du secteur privé en matière de taux d'intérêt (et l'on tient compte de l'incidence de ces taux sur la production et l'inflation). Cette façon de faire est conforme aux conseils prodigués par des économistes du secteur privé lors d'une réunion tenue en décembre 1993 et aux recommandations formulées par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ces objectifs incorporent aussi une réserve pour éventualités, dans le but de couvrir les risques inhérents aux imprévus et les imprécisions inévitables des modèles économiques et financiers servant à traduire les hypothèses économiques en prévisions budgétaires détaillées. Cette réserve s'élevait à 3,0 milliards de dollars pour l'exercice 1997-98.

Dans le budget de 1998, le gouvernement annonçait un budget équilibré en 1997-98. Un excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars a été réalisé en 1997-98. Les recettes budgétaires ont été supérieures de 5,7 milliards de dollars, les dépenses de programmes, supérieures de 2,8 milliards, et les frais de la dette publique, inférieurs de 0,5 milliard aux chiffres prévus dans le budget de 1998. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont dépassé les estimations de 2,4 milliards de dollars, en raison surtout des recouvrements du compte de perception de l'impôt provincial. Pour leur part, les rentrées d'impôt des sociétés ont été supérieures de 2,5 milliards, en partie grâce aux perceptions beaucoup plus élevées que prévues au cours de la période de règlement de février et de mars, ainsi qu'aux recouvrements du compte de perception de l'impôt provincial pour les

trop-payés d'exercices antérieurs. La hausse des dépenses de programmes s'est surtout reflétée dans les dépenses de programmes directes, qui ont augmenté de 2,3 milliards. Cette hausse découle principalement de redressements en fin d'exercice plus élevés que ceux prévus.

Pour le budget de 1997, on projetait une croissance économique réelle de 3,2 p. 100, comparativement à 1,4 p. 100 en 1996, et une croissance de 4,7 p. 100 du PIB nominal en 1997, compte tenu d'un indice implicite des prix du PIB de 1,5 p. 100. On présumait que les taux d'intérêt à court terme s'établiraient à 4,0 p. 100 en moyenne en 1997, en baisse par rapport au niveau de 4,2 p. 100 enregistré en 1996. Cependant, le taux de 4,0 p. 100 était assorti d'une marge de prudence de 80 points de base. Les taux à long terme, selon l'hypothèse retenue pour la planification du budget, devaient demeurer essentiellement au même niveau, soit à 7,1 p. 100. Ce taux comprenait une marge de prudence de 50 points de base.

La croissance économique réelle s'est chiffrée à 3,7 p. 100 en 1997. Même si ce résultat est supérieur à celui de l'hypothèse retenue pour la planification du budget, l'inflation mesurée par le déflateur implicite des prix du PIB n'a progressé que de 0,5 p. 100, de sorte que le PIB nominal n'a augmenté que de 4,2 p. 100. Les taux d'intérêt ont été beaucoup plus faibles que ceux de l'hypothèse retenue pour la planification du budget, en baisse de 80 points de base dans le cas des taux à court terme et de 100 points de base dans le cas des taux à long terme.

Le résultat final en 1997-98 a été une hausse de 20,5 milliards par rapport à l'objectif de déficit de 17,0 milliards énoncé dans le budget de 1997. Les recettes budgétaires ont dépassé de 15,4 milliards celles prévues dans le budget de 1997 et les dépenses de programmes, de 3,0 milliards. Les frais de la dette publique ont été de 5,1 milliards inférieurs. Quant à la réserve pour éventualités de 3,0 milliards, elle ne s'est pas révélée nécessaire.

Dans le budget de 1997, on formulait l'hypothèse que le rendement du régime fiscal accuserait un recul, passant de 17,0 p. 100 en 1996-97 à 16,5 p. 100 en 1997-98. Ce recul était en partie attribuable à des facteurs ponctuels qui avaient temporairement fait augmenter le taux en 1996-97. Toutefois, ce taux a augmenté en 1997-98, pour atteindre 17,9 p. 100, en raison de la révision du taux à 17,2 p. 100 en 1996-97. Cette hausse traduisait une croissance beaucoup plus vigoureuse des rentrées d'impôt des particuliers et des sociétés que celles indiquées par les assiettes fiscales respectives. Les rentrées d'impôt des sociétés ont dépassé de 6,3 milliards de dollars les prévisions du budget de 1997 et les rentrées d'impôt des particuliers, de 4,3 milliards. L'augmentation des rentrées d'impôt des sociétés était en partie attribuable à la forte croissance des bénéficiaires dans les secteurs assujettis à des taux d'impôt réels moyens supérieurs.

Les modifications des procédures de versement et la croissance vigoureuse des composantes du revenu non comprises dans le revenu personnel, mais assujetties à l'impôt, ont contribué à la hausse des rentrées d'impôt des particuliers. Les rentrées de TPS ont dépassé de 2,0 milliards de dollars les prévisions du budget de 1997, en raison d'une croissance de la demande de consommation supérieure à celle prévue.

L'augmentation de 3,0 milliards de dollars au chapitre des dépenses de programmes est entièrement imputable à des facteurs ponctuels spéciaux qui n'avaient pas été prévus au moment du budget de 1997. Les frais de la dette publique ont été inférieurs de 5,1 milliards de dollars au chiffre prévu dans le budget de 1997, sous l'effet de taux d'intérêt plus faibles, du montant beaucoup moins élevé que prévu de la dette portant intérêt et de l'incidence de la nouvelle méthode de comptabilisation des frais d'intérêt liés aux régimes de retraite du secteur public.

Les opérations non budgétaires ont été de 1,7 milliard de dollars inférieures à celles prévues dans le budget de 1997, en raison surtout de la nouvelle méthode de comptabilisation des frais d'intérêt liés aux régimes de retraite du secteur public. L'excédent budgétaire de 3,5 milliards et des ressources nettes de 9,3 milliards dégagées d'opérations non budgétaires ont donné lieu à un excédent financier de 12,7 milliards en 1997-98, comparativement à des besoins nets de 6,0 milliards.

Tableau 7

**La « carte de pointage » : comparaison des résultats réels
aux prévisions budgétaires de 1998 et de 1997**

	réels	budget de 1998	budget de 1997	variation par rapport	
				au budget de 1998	au budget de 1997
(en milliards de dollars, sauf indication contraire)					
Indicateurs économiques					
PIB réel (%)	3,7	3,8	3,2	-0,1	0,5
PIB nominal					
Variation en %	4,2	4,5	4,7	-0,3	-0,5
Milliards de dollars	855,1	857,0	835,0	-1,9	20,1
Taux d'intérêt					
Bons du Trésor à 91 jours (%)	3,2	3,2	4,0	0,0	-0,8
Obligations à 10 ans du gouvernement (%)	6,1	6,1	7,1	0,0	-1,0
Résultats financiers					
Recettes budgétaires					
Impôt sur le revenu des particuliers	70,8	68,4	66,5	2,4	4,3
Impôt des sociétés	22,5	20,0	16,2	2,5	6,3
Autres impôts directs	3,0	2,4	2,1	0,6	0,9
Cotisations d'assurance-emploi	18,8	18,7	19,3	0,1	-0,5
Taxe sur les produits et services	19,5	19,8	17,5	-0,3	2,0
Droits de douane à l'importation	2,8	2,7	2,1	0,1	0,7
Autres taxes et droits de vente et d'accise	8,6	8,8	8,1	-0,2	0,5
Recettes non fiscales	7,2	6,8	6,1	0,4	1,1
Total	153,2	147,5	137,8	5,7	15,4
Dépenses de programmes					
Principaux transferts aux particuliers					
Prestations aux personnes âgées	22,2	22,2	22,3	0,0	-0,1
Prestations d'assurance-emploi	11,8	12,0	13,5	-0,2	-1,7
Principaux transferts aux autres administrations					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	12,6	12,5	12,5	0,1	0,1
Accords fiscaux	10,0	9,5	9,4	0,5	0,6
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2,1	-2,1	-2,1	0,0	0,0
Dépenses de programmes directes					
Subventions et autres transferts	22,5	19,6	16,5	2,9	6,0
Dépenses des sociétés d'État	2,5	3,9	3,9	-1,4	-1,4
Défense	8,9	8,4	9,0	0,5	-0,1
Total des autres dépenses de programmes	20,3	20,0	20,8	0,3	-0,5
Total	108,8	106,0	105,8	2,8	3,0
Frais de la dette publique	40,9	41,5	46,0	-0,6	-5,1
Réserve pour éventualités			3,0		-3,0
Solde budgétaire	3,5	0,0	-17,0	3,5	20,5
Opérations non budgétaires	9,3	12,0	11,0	-2,7	-1,7
Besoins ou excédent financiers (opérations de change exclues)	12,7	12,0	-6,0	0,7	18,7



OPINION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au ministre des Finances,

Les états financiers condensés ci-joints des recettes et des dépenses, de l'actif et du passif et de l'évolution de la situation financière ont été établis à partir des états financiers complets du gouvernement du Canada au 31 mars 1998 et pour l'exercice terminé à cette date sur lesquels j'ai formulé une restriction dans mon opinion du 27 juillet 1998. Mon opinion indique qu'à l'exception de la comptabilisation comme passif et dépense d'une opération liée à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui a pour effet de sous-évaluer de 2,5 milliards de dollars l'excédent de 1997-1998 et de surévaluer du même montant les créiteurs et les charges à payer ainsi que le déficit accumulé, les états financiers complets sont présentés fidèlement, à tous égards importants. Mon opinion indique aussi que les états financiers complets présentent l'information conformément aux conventions comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 aux états financiers et, à l'exception des modifications des conventions comptables applicables à l'aide aux institutions financières internationales, aux frais d'intérêt sur les obligations pour les régimes de retraite du secteur public et aux paiements de transfert, les conventions comptables énoncées par le gouvernement ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité du gouvernement. Ma responsabilité consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À mon avis, les états financiers condensés ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la Note d'orientation concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Ces états financiers condensés ne contiennent pas toutes les informations requises pour la présentation intégrale et fidèle de la situation financière du gouvernement, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats du fonctionnement et l'évolution de la situation financière du gouvernement, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants qui seront inclus dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 1998, lesquels doivent être déposés à la Chambre des communes plus tard cette année.

Le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Denis Desautels'.

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 27 juillet 1998

LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers condensés est de donner un aperçu au Parlement et au public des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Il incombe au gouvernement de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ces états financiers.

Les états financiers condensés présentent la situation financière du gouvernement à la fin de l'exercice, ainsi que ses résultats de fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice. Ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont un extrait présenté sous forme résumée des états financiers vérifiés qui se trouvent dans la section 1 du

Tableau 8

Gouvernement du Canada État condensé des recettes et dépenses pour l'exercice clos le 31 mars 1998

	1998	1997
	(en millions de dollars)	
Recettes		
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu	101 142	87 989
Taxes et droits d'accise	33 752	31 970
Cotisations d'assurance-emploi	18 802	19 816
	<u>153 696</u>	<u>139 775</u>
Recettes non fiscales	10 666	12 697
Total des recettes brutes	164 362	152 472
Montants déduits pour obtenir les recettes nettes	<u>11 200</u>	<u>11 576</u>
Total des recettes nettes	153 162	140 896
Dépenses		
Paiements de transfert		
Prestations de sécurité de la vieillesse et paiements connexes	21 758	21 207
Paiements à d'autres paliers de gouvernement	20 504	22 162
Prestations d'assurance-emploi	11 842	12 380
Autres paiements de transfert	28 909	25 571
	<u>83 013</u>	<u>81 320</u>
Dépenses des sociétés d'État	3 775	4 823
Autres dépenses de programmes	31 142	30 253
Total des dépenses de programmes brutes	117 930	116 396
Montants déduits pour obtenir les dépenses de programmes nettes	<u>11 200</u>	<u>11 576</u>
Total des dépenses de programmes nettes	106 730	104 820
Intérêts sur la dette	43 620	44 973
Total des dépenses nettes	150 350	149 793
Excédent (déficit) de l'exercice avant les modifications aux conventions comptables	2 812	(8 897)
Incidence nette des modifications aux conventions comptables	666	-
Excédent (déficit) de l'exercice	3 478	(8 897)
Déficit accumulé		
Au début de l'exercice	583 186	574 289
À la fin de l'exercice	579 708	583 186

Tableau 9

Gouvernement du Canada
État condensé de l'actif et du passif
au 31 mars 1998

	1998	1997
	(en millions de dollars)	
Passif		
Créditeurs, charges à payer et provisions		
Créditeurs et charges à payer	32 783	29 667
Provisions pour garanties et avantages sociaux	10 917	10 433
Dette portant intérêt	43 700	40 100
Dette non échue		
Obligations négociables	294 583	282 498
Bons du Trésor	112 300	135 400
Obligations d'épargne du Canada	29 769	32 470
Obligations pour le Régime de pensions du Canada	3 456	3 468
Total à payer en monnaie canadienne	440 108	453 836
À payer en devises	27 183	23 016
	467 291	476 852
Régimes de retraite et autres comptes		
Régimes de retraite du secteur public	117 457	114 205
Régime de pensions du Canada (net des titres détenus)	4 205	3 718
Autres	5 872	5 782
	127 534	123 705
<i>Total de la dette portant intérêt</i>	594 825	600 557
Total du passif	638 525	640 657
Actif		
Encaisse et débiteurs		
Encaisse	11 691	10 175
Débiteurs	4 122	4 416
	15 813	14 591
Comptes d'opérations de change	28 968	26 813
Prêts, placements et avances		
Sociétés d'État entreprises	12 601	13 842
Gouvernements étrangers et organisations internationales	6 869	8 691
Autres	3 832	4 088
	23 302	26 621
Moins provision pour moins-value	9 266	10 554
	14 036	16 067
Total actif	58 817	57 471
Déficit accumulé	579 708	583 186

volume I des *Comptes publics du Canada* 1998, qui seront déposés devant le Parlement plus tard cette année. Ces états financiers condensés ont été préparés par le gouvernement du Canada en conformité avec les conventions comptables énoncées dans les notes complémentaires, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications aux conventions comptables décrites dans les notes.

Comme ces états financiers condensés sont, du fait de leur nature, un sommaire, ils ne contiennent pas tous les renseignements requis pour la présentation de l'information financière par les gouvernements au Canada. Les lecteurs intéressés par la présentation d'information plus détaillée devraient se référer aux états financiers vérifiés dans les *Comptes publics du Canada*.

Tableau 10

Gouvernement du Canada
État condensé de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars 1998

	1998	1997
	(en millions de dollars)	
Encaisse générée par les activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	3 478	(8 897)
Plus dépenses sans incidence sur l'encaisse	13 867	9 228
	<u>17 345</u>	<u>331</u>
Paiements nets des régimes de retraite et autres comptes	(5 110)	(3 902)
Changement net dans les débiteurs, créditeurs et charges à payer	(470)	4 165
	<u>11 765</u>	<u>594</u>
Encaisse générée par les activités d'investissement		
Diminution nette des prêts, placements et avances	1 467	991
Encaisse générée (utilisée) par les activités d'opérations de change		
Augmentation nette des emprunts en devises	4 167	6 207
Moins augmentation nette des comptes d'opérations de change	2 155	7 759
	<u>2 012</u>	<u>(1 552)</u>
Encaisse nette générée avant les activités de financement	15 244	33
Encaisse utilisée (générée) par les activités de financement		
Diminution (augmentation) nette des emprunts en monnaie canadienne	13 728	(1 098)
Changement net de l'encaisse	1 516	1 131
Encaisse au début de l'exercice	10 175	9 044
Encaisse à la fin de l'exercice	11 691	10 175

Gouvernement du Canada
Notes aux états financiers condensés

Introduction

Les présentes notes résument brièvement les conventions comptables du gouvernement du Canada ainsi que d'autres informations liées à ces états financiers condensés. Pour des notes plus détaillées sur les conventions comptables et pour plus de renseignements sur la situation financière ainsi que sur les résultats de fonctionnement du gouvernement, le lecteur est prié de se reporter aux états financiers vérifiés qui sont présentés dans la section 1 du volume I des *Comptes publics du Canada* 1998.

Principales conventions comptables

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend les activités financières de tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou qui sont contrôlés par celui-ci et qui doivent rendre compte au Parlement, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises, qui ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés d'État entreprises sont présentées comme placements, à leur coût

original rajusté d'une provision pour moins-value qui reflète leurs bénéfices ou pertes annuels. Le Régime de pensions du Canada, qui est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes, n'est pas compris dans le périmètre comptable. Il est financé au moyen des cotisations versées par les employés, leurs employeurs et les travailleurs indépendants, ainsi que par les intérêts sur les placements, qui consistent principalement en des titres des gouvernements provinciaux.

Méthode de comptabilité

Les opérations du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à deux exceptions importantes près :

- les recettes fiscales et les remboursements d'impôt sont généralement comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse (lorsque les impôts sont perçus et les remboursements effectués), à l'exception de certains remboursements importants qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice;
- les immobilisations et les stocks sont imputés aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction.

En conséquence, les avoirs financiers sont les seuls actifs comptabilisés dans l'état condensé de l'actif et du passif car ils peuvent générer des ressources servant à acquitter des passifs ou à financer des activités futures. Ils comprennent l'encaisse, les réserves d'or, les débiteurs, ainsi que les prêts, placements et avances. L'actif est comptabilisé au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette estimative, à l'exception des réserves d'or (1998 – 3,1 millions d'onces à 66,38 dollars l'once; 1997 – 3,1 millions d'onces à 67,20 dollars l'once), qui est évalué à son coût approximatif en devises.

Les passifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Certains paiements de transfert non répétitifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont annoncés par le gouvernement avant la fin de l'exercice, en autant qu'ils soient par la suite approuvés par le Parlement. Les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public et des

indemnités de cessation d'emploi sont déterminées selon une méthode actuarielle. Des provisions sont établies pour les garanties d'emprunt non exécutées, pour les prêts à des conditions de faveur et les prêts consentis aux États souverains, et pour d'autres obligations. La dette non échue est comptabilisée à la valeur nominale et les montants en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur au 31 mars.

Certains montants de ces états financiers sont fondés sur des prévisions et des hypothèses établies par le gouvernement. Ces montants incluent les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public, les provisions relatives aux prêts, placements et avances, les emprunts des sociétés d'État, les dépenses liées au passif éventuel, et les paiements de transfert et les passifs au titre des accords de perception fiscale dus à d'autres paliers de gouvernement. De par leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure, quoique toutes sont présumées être raisonnables. Si les événements réels diffèrent de ces prévisions et hypothèses, cela pourrait avoir un effet important sur les résultats présentés dans les états financiers condensés des exercices à venir.

Les chiffres correspondants de 1997 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours, à l'exception de l'effet des modifications apportées aux conventions comptables décrites ci-après.

Modifications aux conventions comptables

En 1998, des modifications ont été apportées aux conventions comptables concernant l'aide aux institutions financières internationales et les frais d'intérêt sur les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. L'incidence nette de ces modifications résulte en une augmentation de l'excédent de 1998 de 0,7 milliard de dollars. Le changement unique dans la comptabilisation de l'aide aux institutions financières internationales résulte en une diminution de 1,8 milliard de dollars des prêts, placements et avances, ainsi que de l'excédent de 1998. La réduction des frais d'intérêt sur les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public après le

1^{er} avril 1997 augmente l'excédent de 1998 et diminue le passif relatif aux régimes de retraite de 2,5 milliards de dollars.

Présentation des recettes et des dépenses sur une base brute

Les montants figurant dans l'état condensé des recettes et dépenses sont présentés sur une base brute seulement. L'état des recettes, des dépenses et du déficit accumulé dans les états financiers vérifiés des Comptes publics présente à la fois des chiffres bruts et des chiffres nets. Les recettes brutes comprennent les recettes des sociétés d'État consolidées et les recettes des ministères qui, sur une base nette, sont déduites des dépenses pour fins de présentation du budget et des autorisations parlementaires. Les dépenses brutes comprennent les dépenses déterminées par le biais du régime fiscal, tels que la prestation fiscale pour enfants et les crédits d'impôt trimestriels relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS), qui sont déduits des recettes sur une base nette.

Autorisations des opérations

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour percevoir des recettes, pour dépenser ou pour emprunter. Les autorisations de dépenser sur une base nette accordées par le Parlement se chiffraient à 152,7 milliards de dollars (153,5 milliards de dollars en 1997), alors que 149,7 milliards de dollars (149,8 milliards de dollars en 1997) ont été dépensés. Sur des autorisations d'emprunter disponibles de 4,0 milliards de dollars (18,7 milliards de dollars en 1997), aucune n'a été utilisée en 1998 (6,8 milliards de dollars ont été utilisés en 1997).

Opérations importantes

Certaines opérations importantes enregistrées comme passifs et dépenses de paiements de transfert du gouvernement au cours de l'exercice incluent une subvention de 2,5 milliards de dollars à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. La décision relative à cette subvention a été annoncée par le gouvernement dans le budget de février 1998 et a été approuvée par le Parlement en juin 1998. D'autres opérations enregistrées comme

paiements de transfert comprennent la quote-part du gouvernement fédéral de 0,8 milliard de dollars pour l'aide financière aux personnes qui ont contracté l'hépatite C par le biais du système canadien de distribution de produits sanguins entre 1986 et 1990, et un montant de 0,6 milliard de dollars pour de l'aide financière reliée à des catastrophes.

Dettes non échues

Le tableau suivant présente les échéances de la dette au cours des cinq prochains exercices.

Année d'échéance	Montant en milliards de dollars
1999	164,5
2000	45,2
2001	29,7
2002	25,2
2003	28,2

Les taux d'intérêt annuels moyens effectifs pour la dette avec un terme fixe varient de 5,87 p. 100 à 10,22 p. 100; les taux pour la dette avec un terme variable varient de 3,61 p. 100 à 5,49 p. 100.

Régimes de retraite du secteur public

Les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public sont déterminées annuellement en se fondant sur les hypothèses démographiques et économiques les plus probables influant sur le calcul de ces obligations, telles qu'établies par le gouvernement. Aucune caisse de retraite distincte n'est constituée pour assurer le paiement des prestations du secteur public. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner une augmentation ou une baisse importante des obligations estimatives.

Engagements contractuels

La nature des activités du gouvernement l'oblige à négocier des marchés qui sont importants à l'égard de sa situation financière actuelle ou qui auront un effet important sur ses dépenses futures. Les engagements contractuels ont trait aux accords de paiements de transfert, aux contrats de location-exploitation et de location-acquisition, aux régimes de prestations

pour les anciens combattants, aux acquisitions d'immobilisations et autres achats, et au financement d'organisations internationales. Au 31 mars 1998, les engagements contractuels s'élevaient à environ 29,4 milliards de dollars (27 milliards de dollars en 1997). Les paiements annuels estimatifs auxquels ces engagements donneront lieu au cours des cinq prochains exercices diminuent de 7,8 milliards de dollars en 1999 à 3,7 milliards de dollars en 2003.

Passif éventuel

De façon générale, le passif éventuel du gouvernement représente les obligations potentielles qui peuvent devenir des passifs réels lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera requis et que le montant de la perte potentielle peut être établi de manière raisonnable. Le passif éventuel provient de l'exercice de

garanties, d'éventualités environnementales, de capital sujet à appel dans les organisations internationales, de réclamations et de causes en instance et imminentes, et d'autres éléments du même genre. Au 31 mars 1998, le passif éventuel s'élevait à environ 71,7 milliards de dollars (71,7 milliards de dollars en 1997).

Trois sociétés d'État entreprises administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement sur une base autosuffisante. Dans l'éventualité où ces sociétés manqueraient de fonds pour respecter leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. Au 31 mars 1998, le montant des assurances en vigueur était d'environ 485 milliards de dollars (462 milliards de dollars en 1997). Le gouvernement prévoit n'avoir à encourir aucun coût pour les réclamations relatives à ces programmes d'assurance.

Autres sources de renseignements

Les Comptes publics du Canada

Les *Comptes publics du Canada*, conformément au paragraphe 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont déposés chaque automne par le président du Conseil du Trésor. Ils se présentent en deux volumes :

- le Volume I renferme les états financiers vérifiés du gouvernement du Canada ainsi que des tableaux et des renseignements à l'appui;
- le Volume II fournit des détails sur les opérations financières par ministère (Partie I) ainsi que des renseignements et des analyses supplémentaires (Partie II).

Le budget

Le budget, qui est habituellement déposé en février, présente le plan global du gouvernement en matière de recettes et de dépenses, dont le résultat détermine le déficit budgétaire. Le budget présente également les propositions de modifications fiscales.

Le Budget des dépenses

Le *Budget des dépenses* comprend les plans de dépenses détaillés qui sont présentés chaque printemps au Parlement. Il comporte trois parties :

- la Partie I présente un aperçu du plan de dépenses du gouvernement;
- la Partie II détaille les dépenses par ministère, organisme et programme;
- la Partie III fournit des détails supplémentaires sur chaque ministère et ses programmes.

La Stratégie de gestion de la dette

Ce document annuel donne un aperçu des emprunts contractés par le gouvernement fédéral. Il expose les principaux éléments de la stratégie qu'applique actuellement le gouvernement fédéral en matière de dette publique et décrit les divers aspects stratégiques et opérationnels du programme de gestion de la dette ainsi que des activités de gestion de la trésorerie au cours du dernier exercice.

La revue financière

Ce bulletin mensuel produit par le ministère des Finances expose les faits saillants des résultats financiers du gouvernement fédéral ainsi que les raisons des principales variations.